

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 31 janvier 2014**

Objet : Plan de financement pour des raccordements en très haut débit sur la Communauté de communes des Quatre Provinces (phase 1)

- L'entreprise « ATULAM » située sur la commune de Jarnages
- Le centre bourg de la commune de Jarnages
- L'entreprise « CCBE » située sur la commune de Parsac
- L'entreprise « Les Comtes de la Marche » située sur la commune de La Celle Sous Gouzon

L'an deux mille quatorze, le trente et un janvier à quatorze heures et quinze minutes, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-deux janvier, se réunit en session ordinaire, salle Etang des Landes, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE	Conseiller Régional du Limousin
Mme Guilaine JEANNOT PAGES	Vice-Présidente au Conseiller Régional du Limousin
Mr Vincent TURPINAT	Conseiller Régional du Limousin
Mr Bernard BROUILLE	Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Mr Christian TRENTAUD (suppléant de Mr Lefort)	Conseiller Général du Conseil Général Haute Vienne
Mr Jacques DESCARGUES	Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Mr Jean-Pierre BERNARDIE	Vice-Président Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Bernard EBENSTEIN (suppléant de Mr Ducourtieux)	Adjoint au maire de la Ville de Limoges
Mr Arnaud BOULESTEIX	Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Mr Bernard JAUVION	Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Didier BARDET (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)	Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Mr Michel DA CUNHA (et son suppléant)	Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)	Vice-Présidente Communauté d'Agglo Bassin de Brive
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)	Vice-Président Communauté d'Agglo Grand Guéret

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre de l'axe 1 du SDAN Pilote, la Communauté de communes des Quatre Provinces et le Conseil Général de la Creuse ont sollicité le Syndicat Mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité de procéder aux raccordements des entreprises ATULAM, CCBE, Les Comtes de la Marche, ainsi que du centre bourg de la commune de Jarnages.

Le financement de ces opérations est pris en charge par le Département de la Creuse, la Région Limousin, la Communauté de Communes des Quatre Provinces, l'Etat (FSN, pour la partie Jarnages) et par l'Europe selon les plans de financement prévisionnels ci-après :

1 – ATULAM et Centre bourg de Jarnages

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	53 414 €	40 %
ETAT - FSN (AVANCE REGION LIMOUSIN)	26 707 €	20 %
DEPARTEMENT CREUSE	20 030,25 €	15 %
Communauté de communes des Quatre Provinces	20 030,25 €	15 %
FEDER	13 353,50 €	10 %
<i>TOTAL</i>	<i>133 535 €</i>	<i>100%</i>

2 – CCBE et Comtes de la Marche

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION LIMOUSIN	42 869,60 €	40 %
DEPARTEMENT CREUSE	26 793,50 €	25 %
Communauté de Communes des Quatre Provinces	26 793,50 €	25 %
FEDER	10 717,40 €	10 %
TOTAL	107 174 €	100%

D'autres projets sont à l'étude sur le territoire de cet EPCI et feront éventuellement l'objet de délibérations futures.

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée au Syndicat mixte par la Communauté de Communes des Quatre Provinces.

Cette contribution financière est calculée à hauteur de 3% du montant réel de l'ensemble des travaux réalisés sur la Communauté de communes dans le cadre du SDAN pilote, avec un seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros. Le montant exact de cette contribution sera arrêté une fois l'ensemble des projets retenus pour ce territoire connus. Elle sera versée à l'issue des travaux.

Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'accepter les plans de financement ci-dessus relatifs aux travaux situés sur la Communauté de communes des Quatre Provinces,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à ces travaux.**

Fait à Limoges, le 31 janvier 2014

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE

